

# LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 8 JUILLET 1920

G.-E. DION, Administrateur

## Le Vote de Samedi

C'est samedi de cette semaine que le public aura à se prononcer sur la question de la prohibition et décider si l'on doit permettre la vente des boissons, ou bien, au contraire, prendre les mesures pour assurer l'observation d'une loi qui, n'en doutons pas, a déjà fait beaucoup de bien.

Malgré les clameurs des intéressés et la campagne organisée et payée par ceux qui fabriquent et vendent les boissons, toute personne sincère doit se rendre compte du bienfait de la prohibition.

Nous savons bien qu'il se vend de la biisson en cachette, qu'il se fait des abus et que la loi n'est pas parfaite. Il n'y a rien de parfait en ce monde. Mais a-t-on déjà oublié le temps où il y avait près de 60 bars ouvertes dans le comté et où cependant on vendait sans licences dans un très grand nombre d'endroits.

Rappelons nos souvenirs. Au départ et à l'arrivée des chantiers et de la "drive", voit-on encore ces désordres sans nom et entend-on encore ces blasphèmes qui faisaient frémir ?

Voter pour la prohibition, c'est voter pour l'ordre et la justice.

Mais il y a les vins et les bières. Allons nous par notre vote en permettre la vente ? Belle farce que celle-là qui rend tout contrôle à peu près impossible. Sous l'étiquette du vin où de la bière, il sera si facile de passer des liqueurs plus fortes et de jouer les officiers de la. Cette méthode existe dans dans la Province de Québec, et tous ceux qui ont voyagé là vous diront, s'ils sont sincères que dans ces buvettes licencées pour le vin et la bière, ou à ce que l'on désire en fait de boisson forte, en dépit de la loi. Voter pour les vins et les bières, c'est tuer du coup l'effet de la prohibition.

Que tout le monde se rende au bureau de votation samedi le 10 juillet et que chacun en votant consulte sa conscience, c'est encore le meilleur guide à suivre.

## Accident aux Pulperies Fraser

Samedi dernier, un jeune homme de 17 ans, Edmond Bradette, fils de M. Amédée Bradette d'Edmundston se faisait tuer au moulin de pulpe de la Compagnie Fraser. Cet accident causant une mort soudaine a jeté l'émoi dans notre ville. C'est un brave jeune homme qui a perdu la vie et toutes les sympathies de la population vont à la famille éplorée.

Les funérailles ont eu lieu lundi, le 5 courant, en l'église d'Edmundston et une multitude de citoyens s'étaient rendus au service funéraire.

## DECES

Notre ville vient de perdre un de ses citoyens les plus marquants dans la personne de M. Léonide Gagné, décédé à l'hôpital de St-Basile le 6 courant, à 4.24 heures de l'après-midi, à la suite d'une grave opération.

La semaine dernière, Monsieur Gagné était encore en bonne santé. Vendredi et samedi, il se sentit mal, et, dimanche matin, il se fit transporter à St-Basile dans de grandes souffrances. Son état sévère donna immédiatement des craintes et sa famille fut avertie qu'il y avait danger. Malgré tous les soins donnés, il expira mardi après-midi, après avoir reçu tous les secours que notre bonne mère l'église apporte à ses enfants au moment suprême. Cette mort inattendue causa un grand deuil dans notre ville et dans le comté du Madawaska où Monsieur Léonide Gagné était bien connu et très estimé.

Le défunt jouissait d'une heureuse aisance due à son travail ardu pendant de longues années. Il méditait de se retirer des affaires pour se reposer, lorsque la mort est venue le chercher pour le grand repos de l'éternité.

Le regretté était à Edmundston depuis 1862. Entrepreneur émérite, il avait construit plusieurs églises, le grand couvent de Ste-Agathe et d'autres constructions considérables. Dans la peinture, c'était un artiste. Il faisait aussi un commerce considérable de quincaillerie, et de tout un peu. Son talent dans les affaires était remarquable. Il était un citoyen intègre, un chrétien dans toute la force du mot, un homme des plus dévoués dans les questions religieuses. Sa perte pour la villa d'Edmundston est irréparable.

Il laisse une épouse inconsolable, née Sophie Cyr, trois garçons : Léo, Emile et Claude; et trois filles : Alma, Léontine et Marie; trois frères Joseph, Jules et George; et deux sœurs : Madame L. Auguste Dugal et Madame Ernest Dumont d'Edmundston.

Les funérailles auront lieu demain, vendredi, à 9, 30 a. m. dans l'église paroissiale.

Le "Madawaska" prie les membres de la famille en deuil de vouloir accepter ses plus sincères condoléances.

L'institutrice fait une leçon d'arithmétique :

—Voyons, on ne peut additionner ensemble que des choses de même nature. On ne peut additionner un mouton et une vache. Cela ne ferait ni deux moutons ni deux vaches.

—Mais, mademoiselle, interrompit un gamin, chez nous on additionne une pinte de lait et une pinte d'eau et ça fait bien deux pintes de lait.

## Le Parigot

C'est le nom qu'on donne vulgairement et sans réflexion au pauvre petit garçon de l'Assistance Publique placé dans certains villages. Ce nom, qui en argot signifie "Paroissien", jette sur l'enfant une sorte de discrédit vis-à-vis de ses camarades et lui rend l'existence amère.

Un de ces petits abandonnés, placé chez une jeune-peu endurante, s'entendait appeler ainsi du matin au soir. Il en souffrait. Pourquoi ne disait-on pas Georges ? Pourquoi celle qu'il nommait sa "mère" était-elle si dure pour lui ? Pourquoi ses camarades le taquinaient-ils sans cesse, excepté, toutefois, un autre petit Parigot, qu'il aimait beaucoup et qui, n'était pas appelé "Parigot" ?

Le petit André avait eu le bonheur d'être placé chez de pauvres gens qui le chérissaient comme leur fils et le protégeaient. Ces deux enfants se seraient liés d'amitié sans l'autocrate Césarine, qui défendait à Georges tout rapport avec ceux qui "allaient à la messe".

Le pauvre petit, souvent seul sans distractions, sans une bonne parole, s'attachait de plus en plus à Maguette, la belle chèvre noire, grise et blanche qu'il menait pâturer, avec la vache rouge.

Un jour que Césarine, en colère, avait battu la chèvre, Georges partit aux champs en sanglotant. —Pauvre Maguette ! ... Pauvre Maguette ! ... Elle te tuera, Maguette ! ... Elle te tuera ! ... Et c'est parce que je t'aime bien ! ...

André le surprit en larmes. —Je vois que c'est vrai, ce qu'on dit au village : tu es malheureux ! Eh bien, je le dirai à M. l'Inspecteur, il te placera mieux.

—Oh ! non, André, supplia Georges, en pensant à Maguette ; je ne veux pas quitter, non ... non. Le soir, au souper, il mangea à peine ; ce qui fit éclater Césarine comme une bombe :

—Dire que cette comédie, c'est parce que j'ai triqué Maguette ! Ça n'arrivera plus ... car jeudi je la mènerai au boucher !

Un cri déchirant partit de la poitrine oppressée de Georges, Maguette au boucher ! ... Déjà, il voyait le sang ruisseler, et comme il était très faible, très impressionnable, il s'évanouit !

Le lendemain, c'était mercredi ; c'était la veille de la mort de Maguette. Après avoir déjeuné sans faim, Georges dirigea ses animaux vers la rivière, la gorge serrée, les yeux secs. ...

Arrivé sur la rive, il prit Maguette dans ses bras tremblants, la caressa, lui mit un long baiser sur son front et murmura :

—Demain ... tu seras morte ... Maguette ... Et quand tu seras morte ... moi aussi je mourrai ...

## CRESOBENE (CAPSULES)

Composées de produits balsamiques, antiseptiques, volatils, les CAPSULES CRESOBENE imprègnent de leurs bienfaisantes vapeurs tout l'appareil respiratoire, par où s'introduisent les maladies des pommuns, et s'emploient avantageusement contre les maux de GORGE, LARYNGITES, LES TOUX CHRONIQUES ou AIGUES, les BRONCHITES et la GRIPPE.

Ayez une boîte de CAPSULES CRESOBENE avec vous, c'est une bonne mesure de précaution à prendre.

Prix, 75 sous la boîte, six boîtes pour \$2.50, chez tous les marchands ou par la poste. Compagnie des CAPSULES CRESOBENE, 27, rue St-Denis, Montréal.

Et il lui fit voir la rivière profonde. —A quoi penses-tu, petit Georges ? dit une voix bien connue. —Il répondit très bas et sans tourner la tête :

—Bonjour, Mademoiselle Hélène. —Te voilà encore en plein Chagrin ! Mais pourquoi, mon petit ami, toujours me refuser de venir demeurer au château, où tu serais si heureux ! Voyons, réponds-moi ? A comble de la douleur, Georges se laissa attendrir, et retrouvant ses larmes, il se jeta dans ses bras qu'il tendait à la demoiselle.

—C'était pour ... ne pas ... quitter Maguette ... et demain on va la tuer. —Ah ! c'est cela ! Eh bien ! ne pleure plus, attends-moi. —Il la regarda s'éloigner sans comprendre. —Tout à coup, Mlle Hélène revint rayonnante : —J'ai acheté Maguette, elle est à toi, et Césarine veut bien que je vous emmène tous les deux. —Georges se jeta d'abord au cou de Maguette, puis à celui de Mlle Hélène, fou de joie et de bonheur ! ...

Le dimanche suivant, en sortant de la messe, il dit à André : —J'ai bien prié pour que ma mère n'aille pas en enfer. —Tiens, fit André, la voilà ; elle fait sa lessive dehors. —Bonjour, mère ! cria Georges. —Furieuse, elle répondit : —Passe ton chemin, Parigot ! Jacques Dhail.

## LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siege social : MONTREAL  
Capital Paye et Surplus \$3,000,000.00  
Actif total, au delà de \$36,000,000.00  
105 succursales dans les provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince-Edouard.

10—Vous pouvez déposer vos argents toujours remboursables à demande et recevoir 3% d'intérêt l'an ; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.

20—En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces messieurs examinent mensuellement les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

30—Pour la commodité de tous, des dépôts de toutes sommes, depuis (\$1.00) un dollar sont acceptés au département d'épargne.

Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage

Succursale à Edmundston :

F. H. Bourgoin, gérant local.

## INFORMATIONS ELECTORALES

### L'ACTE EN RESUME -

La présente loi de prohibition interdit la vente de boissons alcooliques pour être employées comme breuvage et ne les permet que pour les fins industrielles, sacramentelles et médicinales. L'Acte prévoit encore à la mise en force de la loi et aux peines à être infligées à ceux qui la violent. Cette loi était une mesure de guerre et le Gouvernement veut maintenant savoir des électeurs s'ils veulent ou non continuer la prohibition.

### Nous connaissons ses POINTS faibles

Le point faible de l'acte réside dans le fait qu'il donne trop de latitude aux médecins, aux pharmaciens et aux vendeurs qui pratiquement tout à dire dans la vente des boissons alcooliques.

### Une législation plus complète dépend de vous

LES amis de la tempérance ont déjà voulu faire amander la loi de façon à corriger ses faiblesses et le Gouvernement leur est sympathique—MAIS REMARQUEZ BIEN—le Gouvernement remet l'adoption de ces amendements pour rendre la loi plus effective, JUSQU'À CE QUE LE RESULTAT DE CETTE ELECTION PROUVE QU'IL PEUT LA PROHIBITION ET LA MAJORITÉ, LE JOUR DU VOTE, MONTRERA AVEC QUELLE FORCE LE PEUPLE VEUT CETTE LOI, VOTRE VOTE à cette élection pourra avoir une grande influence sur l'action future du Gouvernement.

### SAVEZ-VOUS CECI ?

EN 1919 un acte a été passé pourvoyant à ce que le Gouvernement puisse prendre en main le contrôle du commerce des liqueurs pour les fins prévues dans l'acte et lui donnant un contrôle plus grand sur la vente des essences, extraits et teintures, MAIS, REMARQUEZ BIEN, le Gouvernement refuse d'agir d'après cet acte jusqu'à ce que le peuple se soit prononcé à la prochaine élection.

### EMPECHER L'IMPORTATION :

L'AUTORITE pour empêcher l'importation ne réside pas dans le Gouvernement Provincial mais dans le Gouvernement d'Ottawa qui a décidé qu'un vote peut être pris sur la question au Nouveau Brunswick sur la RECOMMANDATION DE LA LEGISLATURE. Nous aurons cette recommandation si le vote du 10 juillet prouve que le peuple veut la prohibition.

Ce que peut faire votre vote le 10 juillet :

- 10. Ouvrir la voie aux amendements nécessaires pour rendre la loi plus effective.
- 20. Montrer au Gouvernement que le peuple veut la prohibition et la mise en force de la loi.
- 30. HATER L'ELECTION QUI EMPECHERA L'IMPORTATION.

F. H. LEVASSEUR

EDGAR LEVASSEUR

L. H. LEVASSEUR ENGR

NEGOCIANTS EN GROS

ÉPICERIES, FRUITS ET PROVISIONS

RIVIERE DU LOUP STATION,

QUE.